

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2021_009BIS

Création d'un emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq mars, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : François FOLCHER par Serge GRASSET

Secrétaire de séance : Régis VALGALIER

Date de convocation : 16 mars 2021

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 19	Pouvoirs : 1
Résultat du vote		
Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DE_2020_004 du 10 mars 2020 créant l'emploi de rédacteur principal de 2ème classe, à une durée hebdomadaire de 31h30,

Vu le budget primitif de 2021,

Considérant la charge de travail de l'agent sur cet emploi de rédacteur principal de 2ème classe, il convient de créer un nouvel emploi de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet, 37h30, à compter du 1er mai 2021,

Considérant la demande de saisine du comité technique faite le 24 février 2021,

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Décide la création de l'emploi suivant à compter du 1er mai 2021, sous réserve de l'avis rendu par le comité technique :

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 29/04/2021 048-200080547-20210325-DE_2021_009BIS-DE
--

Filière	Administrative
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Rédacteur territorial
Grade	Rédacteur principal de 2 ^e classe
Temps de travail	37h30
Intitulé	Gestionnaire administratif et financier
Missions	Gestion administrative et financière du syndicat : secrétariat courant (courrier, accueil...), préparation et exécution des actes administratifs (délibérations, arrêtés...), gestion des ressources humaines, exécution et suivi budgétaire, préparation et suivi des instances, suivi du volet financier des actions (subventions et participations des membres)

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent qui sera nommé dans cet emploi sont inscrits au budget ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>29/04/2021</u> et publié ou notifié le <u>29/04/2021</u>
--